

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00377**

**TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE - REVISION LIBRE DES  
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT ET EN  
INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 119

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,

RECUE EN PREFECTURE  
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-0202003770

DATE: 07/12/2020 11:11:11

M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Yves LECOCQ,  
Mme Djida OUCHAOUA

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ**

Selon les dispositions du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal de la commune- membre intéressée.

C'est ainsi qu'il est proposé d'utiliser la procédure de révision libre des attributions de compensation (AC) au titre de travaux exceptionnels de voirie.

Ce dispositif adopté par la CLECT du 26 septembre 2017 permet aux communes de majorer les enveloppes voirie qu'elles avaient définies lors du passage en communauté urbaine et lors de leur intégration pour les 8 nouvelles communes.

Selon la procédure dérogatoire, un prélèvement sur l'AC de la commune pourra être effectué selon le choix de cette dernière :

- soit du montant de l'annuité du prêt porté par Saint-Etienne Métropole nécessaire au financement complémentaire des travaux exceptionnels, pendant la durée du prêt sur 20 ans ; s'agissant de dépenses d'investissement, la commune peut demander un prélèvement du montant du capital du prêt en AC d'investissement (1°bis § 2 du V de l'article 1609 nonies C du CGI) ;
- soit du montant nécessaire au financement complémentaire des travaux exceptionnels en une seule fois sans recours à l'emprunt ; s'agissant de dépenses d'investissement, la commune peut demander un prélèvement de ce montant en AC d'investissement (1°bis § 2 du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

La commune de Saint-Paul-en-Jarez a souhaité utiliser ce dispositif. Le besoin complémentaire de financement des travaux exceptionnels de voirie est de 393 000 € (hors FCTVA).

- Les prélèvements sur les attributions de compensation en fonctionnement et en investissement de la commune de Saint-Paul-en-Jarez seront les suivants à partir de 2020 et pendant 20 ans :

<b>Commune de Saint-Paul-en-Jarez</b>	<b>De 2020 à 2039</b>
AC fonctionnement	1 857 €
AC investissement	19 650 €

**La Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 09 novembre 2020, a émis un avis favorable sur cette proposition de révision libre de l'attribution de compensation de la commune.**

Cette révision libre de l'attribution de compensation doit être approuvée par délibération concordante du Conseil Municipal de la commune intéressée et du Conseil Métropolitain conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la révision libre des attributions de compensation en fonctionnement et en investissement de la commune de Saint-Paul-en-Jarez telle qu'exposée ci-dessus.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**